

Zeitschrift:	Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard
Herausgeber:	Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern
Band:	22 (1893)
Artikel:	Rapport et proposition de la Commission de vérification des comptes à l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard
Autor:	Grob / Schmid, J. / Cramer-Wyss, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-622974

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport et proposition

de la

Commission de vérification des comptes

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard

du 23 Juin 1894.

Le Conseil d'administration du chemin de fer du Saint-Gothard ayant fait examiner les comptes de 1893, du 23 au 25 mai écoulé, par une commission prise dans son sein et composée de MM. Kinel, G. Koller et Massa, et approuvé dans sa séance du 26 mai le projet de rapport de gestion présenté par la Direction, cette dernière a transmis aux Contrôleurs le dit rapport en les informant que tous les comptes de l'exercice de 1893 ainsi que les pièces à l'appui, étaient à leur disposition.

A la suite de cette communication, la Commission de vérification fut convoquée pour le 7 juin dans le bâtiment d'administration à Lucerne.

Mr le Conseiller d'Etat Philippi (Bâle) s'étant trouvé empêché de se rendre à cette invitation, le premier suppléant, Mr Cramer-von Wyss, a été prié de prendre part à nos travaux, sur le résultat desquels nous avons l'honneur de soumettre à l'Assemblée des actionnaires le rapport qui suit:

Selon l'usage, nous avons commencé notre examen en établissant la parfaite concordance du bilan imprimé avec le bilan manuscrit et de celui-ci avec le grand-livre. Nous nous sommes également assurés de la concordance du compte de profits et pertes avec les écritures du grand-livre.

Il y a lieu ici de faire ressortir avec éloges que la propreté, on pourrait presque dire l'élegance, caractérisant l'extérieur de chaque volume et recueil, rivalise avec l'ordre, la clarté et l'exactitude qui président à la tenue de la comptabilité dans toutes ses parties.

Du compte d'exploitation nous avons pris le mois de novembre et le sort a désigné pour l'examen détaillé les recettes de transport et les dépenses de l'administration générale; toutes les situations ont été reconnues conformes aux écritures. Nous avons vérifié de la même manière une fraction des dépenses du compte des „constructions inachevées“.

Le portefeuille comportait au 7 juin 1894	fr. 2,414,687. 50
en lettres de change suisses et	" 50,055. —
en dites sur places belges, soit une situation totale de	fr. 2,464,742. 50

Nous nous sommes également convaincus que toutes ces lettres de change sont munies des acceptations prescrites.

La caisse principale a été vérifiée le 7 juin aussi; elle renfermait à ce jour une somme de fr. 163,453. 54 en avances, espèces, banknotes, concordant exactement avec le livre de caisse.

En plus le dépôt des effets et valeurs a été soumis à une inspection, au cours de laquelle nous avons vérifié et reconnu conformes les positions ci-après du stock :

fr. 40,000. — actions de la Société des Sources de Brunnen,
" 150,000. — actions de la Société lucernoise de construction,
l. 150,000. — actions de la Société de navigation du lac Majeur,
fr. 200,000. — hypothèques 3 1/2 % de la Société lucernoise de construction,
" 200,000. — obligations 4 % de la Banque de Lucerne,
" 250,000. — obligations 4 % du Central Suisse,
" 99,500. — obligations 4 % de l'Ouest Suisse.

Nous avons constaté en outre :

- a) que depuis la clôture de l'exercice 1893, la position de fr. 1,438,000, obligations 4 % du Gothard (page 54 du rapport de gestion), est descendue à fr. 1,338,000, par le fait du transfert de fr. 100,000 au compte de la caisse de secours pour les fonctionnaires et employés du Gothard, d'où il s'ensuit que la position de fr. 360,000, obligations 4 % du Gothard, comprise dans l'actif de cette caisse de secours (page 84 du rapport), est relevée d'une somme correspondante et se monte à fr. 460,000.
- b) que la position de fr. 100,000, obligations 4 % de la société anonyme Leu & Cie. à Zurich, ne figure plus dans l'état des effets et valeurs, ayant été remboursée le 22 janvier 1894 en suite de dénonciation de la part du débiteur.
- c) que la position de fr. 130,000, obligations 4 % de la Banque centrale suisse, inscrite à l'actif de la caisse de secours pour les fonctionnaires et employés (page 84 du rapport), est montée à fr. 180,000, parce que la position de fr. 50,000, obligations 4 % de ladite Banque, a été transférée de l'état des effets et valeurs de la Compagnie dans le compte de la caisse de secours, au dossier de laquelle nous en avons reconnu la présence.

Avant de présenter les quelques réflexions générales que nous suggèrent les observations que nous avons eu l'occasion de faire, nous tenons à exprimer notre satisfaction de la marche et de la situation favorables de l'Entreprise du chemin de fer du Saint-Gothard pendant l'exercice de 1893.

Le résultat final du compte d'exploitation de 1893 est le suivant:

Surcroît de recettes comparativement à 1892	fr. 519,325. 42
Surcroît de dépenses comparativement à 1892	" 544,939. 42
Diminution du produit net	fr. 25,614. —

Nous ferons remarquer que désormais la proportion entre le surcroît de recettes et le surcroît de dépenses se modifiera sans doute dans un sens favorable, grâce à l'accroissement de trafic qu'on est en droit d'espérer et qui aura pour effet de compenser largement les dépenses extraordinaires du début, notamment celles pour extensions de gares et nouvelles installations. A ce propos, il faut relever le fait que pour le seul service d'entretien et de réfection de la superstructure, l'excédent de dépense en 1893 s'élève à fr. 175,388 dont, il est vrai, fr. 97,860. 79 à la charge du fonds de renouvellement.

En 1892, la somme à la disposition des actionnaires comportait fr. 2,814,644. —
en 1893 elle est de " 2,912,211. —

ainsi donc excédent pour 1893 en chiffre rond fr. 97,000. —
malgré la moins-value de fr. 25,614 sur le produit net du compte d'exploitation de 1893.

Cet excédent est formé des positions ci-après du compte de profits et pertes :

I. Diminution des dépenses comparativement à 1892 :

a) sur versements dans les fonds spéciaux, environ	fr. 880,800. —
b) sur intérêts en comptes-courants, provisions, etc.	fr. 7,500. —
c) sur le service des emprunts	fr. 3,000. —
d) pour buts divers	fr. 244,000. —
	fr. 1,135,300. —

dont à déduire :

e) augmentation de dépense pour amortissements, etc.	fr. 22,000. —
	fr. 1,113,300. —

II. Moins : Diminution des recettes comparativement à 1892 :

1. moins-value de l'excédent du compte d'exploitation	fr. 25,614. —
2. diminution du solde à reporter de 1892, comparativement à celui de 1891	fr. 90,000. —
3. sur intérêts de capitaux disponibles, environ	fr. 348,000. —
4. suppression de la part de bénéfice suivant la convention consortiale de 1883	fr. 286,370. —
5. moins-value sur intérêts de capitaux affectés aux travaux neufs, environ	fr. 120,000. —
6. sur recettes diverses	fr. 244,235. —
	fr. 1,114,219. —

dont à déduire :

augmentation des sommes prélevées sur les fonds spéciaux	fr. 98,000. —	fr. 1,016,219. —
excédent pour 1893, comme ci-dessus (chiffre rond)		fr. 97,000. —

Un fait particulièrement saillant à considérer ici, c'est que les *versements au fonds de renouvellement* sont de beaucoup inférieurs à ceux de l'exercice précédent; à ce propos, nous nous permettons de vous renvoyer au mémoire de la Direction concernant la modification des normes appliquées pour le calcul des allocations au *fonds de renouvellement* et des prélèvements sur ce dernier.

Les dispositions principales à la base du nouveau système de calcul sont que désormais le fonds en question ne sera plus bonifié des intérêts de son capital et que sa situation maxima a été fixée à fr. 5,000,000. Etant donné le chiffre notablement plus faible, par rapport à la longueur des réseaux respectifs, de la dotation des fonds de renouvellement des autres Administrations suisses, nous croyons aussi que la somme prémentionnée est absolument suffisante.

L'examen des comptes et du rapport de gestion nous a laissé l'impression que les organes administratifs de la Compagnie ne cessent de vouer tous leurs soins et toute leur vigilance au bon conditionnement de la ligne et des gares et ne négligent aucun moyen de le perfectionner en vue du but proposé. Nous leur en exprimons formellement notre satisfaction; en effet, bien que l'observation de ce principe entraîne des dépenses très considérables, elle assure d'autre part dans la mesure du

possible l'avenir de l'Entreprise et de cette manière on évite sagement les économies intempestives et sans utilité véritable.

Il est fort heureux que les questions ardues de la transformation des gares de Lucerne et de Zoug aient enfin trouvé leur solution et, comme il nous paraît, une solution avantageuse.

Aux pages 26 et 27 du rapport, il est dit que l'organisation du service des trains directs de nuit sur la ligne du Saint-Gothard donne de bons résultats. De notre côté, nous voudrions aussi encourager la Direction à persévéérer dans les efforts qu'elle fait pour empêcher que la nature et l'importance de ces communications desservant la circulation internationale ne soient compromises par des arrêts à des stations qui, par la force même des choses, n'ont aucun droit à réclamer une semblable mesure.

Quoique l'Administration du Saint-Gothard tienne en réserve une somme assez notable pour faire face aux dépenses ultérieures qui lui incombent contractuellement du chef des catastrophes de Mœnchenstein et de Zollikofen, il serait cependant désirable que la Compagnie du Jura-Simplon parvînt bientôt à liquider définitivement ces questions encore pendantes.

Il nous reste à présenter quelques observations sur la caisse de secours pour les fonctionnaires et employés (voir pages 46 et 47 du rapport). Il pourrait sembler étrange que, tandis que les cotisations des membres sont montées d'environ fr. 65,000 en 1891 à plus de fr. 100,000 en 1893, les subventions de la Compagnie soient au contraire descendues de fr. 465,000 en 1891 à fr. 144,000 en 1893. Cette apparente inconséquence s'explique par le fait qu'alors que le chiffre moyen annuel des nouveaux membres est d'à peu près 80, en 1892 178 agents ont répondu à la demande qui leur avait été adressée, et se sont décidés à adhérer à la caisse de secours en s'obligeant à des prestations supplémentaires équivalentes. Lorsque l'équilibre se rétablira, ce qui selon toutes prévisions, ne saurait tarder, la caisse se retrouvera dans des conditions normales, c'est-à-dire que les subventions de la Compagnie comporteront le double du total des cotisations des membres.

Nous terminons notre rapport par la proposition suivante:

L'Assemblée générale des actionnaires approuve les comptes de l'exercice 1893, en donne décharge à la Direction et au Conseil d'administration et exprime sa vive reconnaissance de la gestion prudente de l'Entreprise par les organes de la Compagnie.

Grob.

J. Schmid.

H. Cramer-Wyss.